

Re_fashion

Société par actions simplifiées
à capital social variable
Siège social : 4 Cité Paradis 75010 Paris
Numéro RCS : 398 664 334 00040

(l' « Eco-organisme »)

**AVIS DU COMITE DES PARTIES PRENANTES
DE LA FILIERE REP TEXTILES, LINGE DE MAISON ET CHAUSSURES
DU 27 SEPTEMBRE 2023**

Ordre du jour

- Avis sur le barème des éco-contributions pour les mises en marché 24 et sur la proposition d'évolutions des éco-modulations à compter des mises en marché 24

I. Registre de présence

Le 29 juin 2023, à 14h.

Les membres du Comité des Parties Prenante de la filière textiles, linge de maison et chaussures (le « CPP ») de l'Eco-organisme se sont réunis dans les locaux du Relais à Bruay-la-Buissière sur convocation de la Directrice Générale de l'Eco-organisme, en date du 20 septembre 2023, adressée par voie électronique.

Assistent à la réunion en qualité de membres du Comité des Parties Prenantes de la filière textiles, linge de maison et chaussures de Refashion :

Au titre du collège des producteurs :

- Mme Sophie FRACHON, titulaire, représentante de la l'Union des Industries Textiles (UIT)
- Mme Adeline DARGENT, suppléante, représentante de l'Union Française Mode & Habillement (UFIMH)
- M. Franck BOEHLI, titulaire, représentant du Conseil National du Cuir (CNC)
- M. Philippe JOGUET, titulaire, représentant de la Fédération du Commerce et de la Distribution (FCD)

Au titre du collège des opérateurs de la prévention et la gestion des déchets :

- M. Pierre DUPONCHEL, titulaire, représentant de la fédération le Relais
- Mme Louana LAMER, titulaire, représentante d'ESS France
- M. Mehdi ZERROUG, titulaire, représentant de Federec

Au titre du collège des collectivités territoriales :

- M. André LEGER, titulaire, représentant d'AMORCE

Au titre du collège des associations de protection de l'environnement et défense des consommateurs :

- Mme Catherine ROLIN, titulaire, représentante de France Nature Environnement (FNE)
- Mme Mina MAHERZI, titulaire, représentante de l'Association de Défense, d'Education et d'Information du Consommateur (ADEIC)
- Mme Charlotte SOULARY, titulaire, représentante de Zero Waste France
- M. Pierre CONDAMINE, titulaire, représentant des Amis de la Terre

Sont représentés :

Au titre du collège des collectivités territoriales :

- Mme Sylviane OBERLE, titulaire, représentante de l'Association des Maires de France (AMF) a donné pouvoir à M. André LEGER, titulaire, représentant d'AMORCE
- M. Bertrand BOHAIN, suppléant, représentant du Cercle National du Recyclage (CNR) a donné pouvoir à M. André LEGER, titulaire, représentant d'AMORCE

Sont absents :

Au titre du collège des opérateurs :

- M. Jean-Pierre VERNEAU, titulaire, représentant de la Fédération de la cordonnerie

Au titre du collège des collectivités :

- M. Jean-Michel BUF, titulaire, représentant de Régions de France

Assistent également à la réunion, en tout ou partie :

- Maud HARDY, directrice générale, Refashion
- Margarita VERBOUD, responsable des affaires juridiques et institutionnelles, Refashion
- Cécile MARTIN, Responsable Innovation & Recyclage, Refashion
- Hélène DARET, Directrice du pôle Production, Refashion
- Louis BEAUQUESNE, Responsable Industrialisation, Refashion
- Carine NTANMI, Chargée de mission Cellule Opérationnelle, Refashion
- Emmanuelle LEDOUX, directrice générale, INEC
- Silène LEVOIR-LEVILLAIN, responsable projets d'accompagnement, INEC.

Le registre de présence fait état des membres du CPP et des représentants de l'Eco-organisme assistant à la réunion du Comité.

Emmanuelle LEDOUX anime la réunion en sa qualité de représentante du secrétariat de Refashion (le « **Secrétariat** »).

En présence du quorum requis par le règlement intérieur, le CPP a valablement délibéré sur les projets soumis à leurs avis.

II. Saisine pour avis le barème des contributions et des éco-modulations

Le Secrétariat propose au Comité des Parties Prenantes de la filière textiles, linge de maison et chaussures de Refashion, d'approuver la proposition de barème des éco-contributions pour les mises en marché 24 et des propositions d'évolutions des éco-modulations à compter des mises en marché 24 sur la base des éléments présentés en séance.

Comité Parties Prenantes Refashion – Résultat de vote :

Collège des producteurs :

- Union des Industries Textiles (UIT) : **Favorable**
- Union Française Mode et Habillement (UFIMH) : **Favorable**
- Fédération du Commerce et de la Distribution (FCD) : **Favorable**
- Conseil National du Cuir (CNC) : **Favorable**

Collège des opérateurs de la prévention et la gestion des déchets :

- ESS France : **Favorable**
- Federec : **Favorable**
- Fédération le Relais : **Favorable**

Collège des collectivités territoriales :

- AMORCE : **Défavorable**
- Association des Maires de France (AMF) : **Abstention**
- Cercle National de Recyclage (CNR) : **Abstention**

Collège des associations de protection de l'environnement et de défense des consommateurs :

- France Nature Environnement (FNE) : **Abstention**
- Les Amis de la Terre : **Défavorable**
- Zero Waste France : **Défavorable**
- Association de Défense, d'Education et d'Information du Consommateur (ADEIC) : **Favorable**

Avec huit (8) avis favorables, trois (3) avis défavorables et trois (3) abstentions, le CPP valide le barème des éco-contributions pour les mises en marché 24 et la proposition d'évolution des éco-modulations à compter des mises en marché 24.

Les scrutateurs

André Léger
Titulaire
Amorce

Adeline Dargent
Suppléante
Union Française Mode & Habillement (UFIMH)